

PRINTEMPS

**Perçage des oreilles
offert les mercredis
(dès 10 ans)**



Conditions :

- 1 seul bon par personne et par opération
- Bon valable du 20 mars au 20 juin
- La personne qui bénéficie du perçage des oreilles doit avoir plus de 10 ans
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal

Comment ça marche ?

- 1) Je présente ce bon en boutique, sur mon téléphone, pas besoin de l'imprimer.**
- 2) Je profite de mon offre tout en soutenant l'économie locale !**

* La collectivité Grand Orb agit uniquement en tant qu'intermédiaire de valorisation. Elle ne perçoit aucune commission et ne peut être tenue responsable du contenu, de la disponibilité ou de l'exécution des offres proposées par les commerçants